

Arrêté N° 2023-265

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au master sciences de l'éducation et de la formation - direction des organisations éducatives, est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 25/09/2023

La Présidente,



Nathalie DOMPNIER



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

Master sciences de l'éducation et de la formation

Direction des organisations éducatives

| | Nom, prénom | Qualité : |
|----------------------|--------------------------|--|
| Président du jury | Quentin MAGOGEAT | mcf |
| Enseignant-chercheur | Stéphanie DUMAS REYSSIER | mcf |
| Enseignant-chercheur | Amélie DEROBERT | mcf |
| Professionnelle | Aude PETIGNIER | Coordinatrice pédagogique |
| Professionnel | Fabrice MATTEUCCI | Directeur. AJC CENTRE SOCIAL MJC L'EMBARCADERE |